

Production automatique des déclarations de revenus

En produisant leur déclaration de revenus et de prestations, les Canadiennes et les Canadiens peuvent recevoir des avantages financiers importants comme le crédit pour la TPS/TVH, l'allocation canadienne pour enfants, la prestation canadienne pour les personnes handicapées et plus encore.



Pourquoi utiliser la production automatique des déclarations?



Elle permet d'éliminer les obstacles auxquels font face les particuliers à faible revenu.



Les services sont gratuits, rapides et sécuritaires.



Elle aide les particuliers à obtenir les crédits et les prestations auxquels ils ont droit.

Pour qui sont conçus ces services?

Pour les particuliers qui ont :



un faible revenu et qui ne doivent pas d'impôt

+



une situation fiscale simple

Ce qui s'en vient pour les services simplifiés de production des déclarations :

	Services Déclarer simplement (par voie numérique, par téléphone, sur papier) Service actuel	Proposition de projet pilote de production des déclarations réputées*	Déclaration préremplie dans le compte de l'ARC
		Budget 2025	Budget 2025
Quoi	Méthodes simplifiées de production des déclarations pour les particuliers admissibles	L'Agence du revenu du Canada (ARC) produira une déclaration de revenus au nom des particuliers admissibles qui ne doivent pas d'impôt	Les particuliers admissibles peuvent approuver une déclaration de revenus préremplie dans leur compte de l'ARC
Quand	Disponibles chaque année	Lancement à l'automne 2026*	Lancement en mars 2027
Combien	3 millions de particuliers admissibles en 2026	Petit projet pilote	1 million en mars 2027 et jusqu'à 5,5 millions d'ici mars 2029

*En attente de la sanction royale

Pour en savoir plus sur la production automatique des déclarations, allez à canada.ca/budgetfederal



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada